

**ACCORD INTERPROFESSIONNEL  
DE L'INTERPROFESSION DES VINS DE LOIRE INTERLOIRE  
1<sup>ER</sup> AOUT 2023 – 31 JUILLET 2026**

**AVENANT N°4 : INTEGRATION AOC BOURGUEIL**

A la suite de la publication au Journal Officiel de la République Française le 14 mars 2024 de l'arrêté du 7 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2017 relatif à la reconnaissance en qualité d'organisation interprofessionnelle de l'interprofession des vins de Loire nommée InterLoire pour le secteur des vins à indications géographique protégée « Val de Loire » intégrant l'AOC Bourgueil, elle est ajoutée à la liste des AOP/IGP annexée à l'accord interprofessionnel d'InterLoire.

« L'annexe 1 – liste des AOP / IGP » est modifiée comme suit :

Est ajouté après Bonnezeaux, le nom « Bourgueil ».

<b>AOP du ressort d'InterLoire</b>
Anjou
Anjou-Coteaux de la Loire
Anjou-Villages
Anjou -Brissac
Bonnezeaux
Bourgueil
Cabernet d'Anjou
Chinon
Coteaux d'Ancenis
Coteaux de l'Aubance
Coteaux de Saumur
Coteaux du Layon
Coteaux-du-Loir
Coteaux-du-Vendômois
Crémant de Loire
Coulée de Serrant
Gros Plant du Pays Nantais
Haut-Poitou

Jasnières
Muscadet
Muscadet Coteaux de la Loire
Muscadet Cotes de Grandlieu
Muscadet Sèvre et Maine
Quarts de Chaume
Rosé d'Anjou
Rosé de Loire
Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Saumur
Saumur-Champigny
Savennières
Savennières Roche aux Moines
Touraine
Touraine-Noble-Joué
Vouvray
<b>IGP du ressort d'InterLoire</b>
Val de Loire

Cet avenant a été voté à l'unanimité des familles d'InterLoire et est certifié conforme au compte-rendu de l'Assemblée Générale d'InterLoire du 18 juin 2024.

Fait à Saumur, le 18 juin 2024.

Le Président d'InterLoire et  
du Conseil d'Orientation Stratégique d'InterLoire

Camille MASSON  
(Collège Négoces)



Le Président Délégué d'InterLoire

Joël FORGEAU  
(Collège viticulture)

